

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUILLET 2023

2ème convocation suite à l'absence de quorum lors de la séance du 24 juillet 2023

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20230728-DCM2023-21-DE
Date de télétransmission : 28/07/2023
Date de réception préfecture : 28/07/2023

Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de conseillers présents : 5
Nombre de votants : 7

Date de convocation : 24 juillet 2023

L'an deux mille vingt- trois, le 28 Juillet à 10H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire.

Présents : Laurence Barnola, Bruno Cagny, Laurent Leygue, Paul Miffre, Sophie Verney

Absents excusés : Abdelhaq Achemirou, Alizée Desmet, Fabrice Calmont

Procurations : Abdelhaq Achemirou à Laurent Leygue, Fabrice Calmont à Bruno Cagny

M Bruno CAGNY est élu secrétaire de séance.

**DCM2023-21 : DEMANDE DE MOBILISATION DU FONDS DE CONCOURS DE SOLIDARITE
AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
PYRENEES CERDAGNE**

Le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°30/2021 du 23/03/2021 de la Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne décidant de la création de fonds de concours communautaires sur la période 2021-2022 et approuvant le projet de convention de concours aux investissements communaux et communautaires,

Le Maire expose à l'Assemblée que la commune d'Estavar peut bénéficier de ce fonds de concours pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la route de Saillagouse dont le coût restant à charge de la commune s'élève à 170.486,20 € HT

L'enveloppe de la commune d'Estavar a été fixée à 15.781,18€

Aussi, le Maire propose à l'Assemblée de demander la mobilisation de ce fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- De solliciter l'octroi du fonds de concours pour un montant de 15.781,18 € dans le cadre de l'aménagement et la sécurisation de la route de Saillagouse.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Maire,

Laurent LEYGUE



AFFICHE LE :